



## CDD remplacement personne décédée.

-----  
Par Edo76700

Bonjour,

Alors voilà je travaille depuis 3 ans dans une entreprise de logistique, et ce, en CDD.

Je n'ai jamais eu de rupture, à chaque fois au bout de 3 cdd ou 18 mois, ils changent juste de secteur ou d'intitulé de poste.

Je viens à ce jour de terminé mon 3eme cdd. Je remplaçais quelqu'un qui était en maladie, et qui est décédé au mois de mars.

D'une, l'entreprise m'a versé mon salaire mais pas mon solde tout compte, c'est déjà arrivé la dernière fois, il a fallu que j'envoie un recommandé avec accusé de réception pour leur rappeler leurs obligations. Ils ont admis avoir "oublié" de me le versé et je l'ai eu 1 mois plus tard...

Deuxièmement, je viens de recevoir un nouveau CDD avec toujours le même motif, à savoir remplacement de la personne qui est soit disant en maladie alors qu'elle est décédée...

Je trouve ça immoral de se servir de cette personne pour ça...

Ma question est, ont'ils le droit de faire ça légalement ?

Merci par avance pour vos réponses.